



Versailles, le 18 novembre 2009

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la quatrième réunion du Conseil de Quartier Notre-Dame,
qui s'est tenue le 6 octobre 2009**

Personnalités présentes : François de Mazières, Maire de Versailles,
Thierry Voitellier, Maire-adjoint de Versailles, délégué à la Voirie, aux
Déplacements urbains et à la Sécurité,
Serge Claudel, Directeur Général des Services Techniques de la Ville de
Versailles,
Cécile Gambelin, Directrice de la Voirie de la Ville de Versailles,
Frédéric Baillergeau, Ingénieur de la Ville de Versailles,
Carole Richard, Directrice de la Maison de quartier Notre-Dame.

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Patrick Bouy, Secrétaire Général du Conseil de quartier Notre-Dame,
Bénédicte d'Aboville, Stéphanie Besancon, Ariane de Blic, Agnès Desplats,
Christine Jauffret-Guillard, Florence de Lalande, Véronique Le Camus,
Chantal Rozier-Chabert, Geneviève Schmitz, Jean-Paul Auberge, Yves Cambier,
Jean Coupu, André Coustaury, Jean Deschard, Marc Edeline, Kévin-Antoine Eloy,
Laurent Giry, Olivier de La Faire, Bruno Lockhart, Baudouin de Monts,
Michel Morgenthaler, Léon Olivier, Dominique de Perthuis, Conseillers de quartier.

Absents excusés : Nicolas d'Avout, Claude Lavaste, Eric Bourgeot, Conseillers de quartier.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie

Début de réunion : 20 h 30

Fin de réunion : 22 h 45

La Présidente, Marie Seners, introduit cette quatrième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame ; elle remercie chaleureusement le Maire d'être parmi nous ce soir et lui passe immédiatement la parole.



1^{ère} partie : Intervention de François de Mazières, Maire de Versailles, sur l'hôpital Richaud

François de Mazières présente, en avant première aux Conseillers, le projet d'aménagement de l'Hôpital Richaud depuis sa genèse, jusqu'à la signature imminente de sa cession à la Société OGIC de Norbert Dentressangle.

Les Conseillers le remercient de sa présentation et applaudissent le projet.

2^{ème} partie : Projet d'aménagement de la rue Carnot

Thierry Voitellier rappelle l'accident spectaculaire qui s'est produit cet été rue Carnot (dans sa partie comprise entre la rue du Peintre Lebrun et la rue des Réservoirs) : une voiture a effectué un double tonneau, son conducteur s'étant endormi au volant.

Rue Carnot, entre la place Hoche et la rue des Réservoirs, des contrôles de Police ont permis de constater que 30 % des automobilistes roulaient à plus de 70 km/h et qu'en 30 minutes, 5 véhicules avaient brûlé le feu tricolore situé devant l'entrée de l'école Carnot.

Frédéric Baillergeau fait un point des constats et des dysfonctionnements observés puis dresse la liste des objectifs poursuivis afin d'assurer la sécurisation des élèves des écoles Carnot et Marmousets, qui constitue l'une des motivations principales du projet d'aménagement.

Quels constats pouvons-nous faire concernant cette partie de la rue Carnot ?

- Un trafic important d'environ 12.500 véhicules par jour.
- La vitesse excessive des automobilistes (constatée par la Police)
- Le non respect du feu tricolore situé devant l'entrée de l'école Carnot
- Une entrée de rue, depuis la place Hoche, source de conflits
- Un mouvement de tourne à gauche difficile vers la rue Madame

Quelles sont les origines de ces dysfonctionnements ?

- Un large espace de circulation (3 voies + une bande cyclable) incitant à la vitesse
- Une entrée de rue inadaptée (double ligne blanche)

Quels sont les objectifs recherchés ?

- Réduire la vitesse des véhicules
- Raccourcir les traversées piétonnes afin de les sécuriser
- Maintenir un trafic automobiliste fluide



La Commission Vie Quotidienne du Conseil de Quartier s'est réunie le 28/09/09 afin de travailler sur le projet. Elle a présenté des propositions, transmises, mises en forme et étudiées par les services de la Ville.

Frédéric Baillergeau nous présente **deux** des principales configurations possibles :

La première configuration (suggérée par la Commission Vie Quotidienne) comporterait le maintien des 3 voies de circulation et du stationnement bilatéral actuel, avec les aménagements suivants :

- à l'entrée de la rue Carnot, création d'une voie centrale directionnelle accessible par le côté droit, afin de permettre de tourner à gauche vers la rue Madame
- Implantation d'un plateau surélevé entre la rue Madame et l'école
- Resserrement de la chaussée à 2 voies devant l'école Carnot, au niveau du feu tricolore, avec en contrepartie élargissement du trottoir devant la Tour d'Auvergne, pour réduire la longueur du passage piéton et donc le sécuriser.

Avantages et inconvénients de cette première configuration :

- ☺ Maintien d'une bonne capacité de circulation
- ☺ Maintien de la bande cyclable
- ☹ Longueur de la traversée piétonne réduite uniquement devant l'école
- ☹ Conflits de véhicules importants en entrée de rue et au niveau du tourne à gauche rue Madame
- ☹ Conflits de véhicules éventuels suite au rétrécissement de 3 à 2 voies devant l'école

La deuxième configuration comporterait 2 voies de circulation et un stationnement en épi

Avantages et inconvénients de cette deuxième configuration :

- ☺ Longueur des traversées piétonnes réduite de 3,5 mètres, avec un gain de temps au feu qui compenserait la réduction à 2 voies de circulation
- ☺ Gain de 15 places de stationnement
- ☺ Possibilité de réduire la vitesse par l'implantation d'un plateau surélevé
- ☹ Suppression de la bande cyclable

Frédéric Baillergeau nous expose ensuite un projet de création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Hoche (dans sa partie haute).

La piste cyclable serait séparée des voies de circulation automobile par une bordure matérialisée.

Son implantation est prévue côté Est (à droite quand l'on vient de la place d'Armes) où le stationnement est supprimé.

Les 2 voies de circulation automobile seraient maintenues.

La deuxième configuration de la rue Carnot et cet aménagement cyclable de la rue Hoche présentent une certaine complémentarité.



Un Conseiller demande si l'installation d'un radar fixe rue Carnot est envisageable ; Frédéric Baillergeau lui répond que la décision d'installation de radars fixes relève de la Préfecture et que les critères retenus pour leur implantation ne semblent pas réunis rue Carnot (configuration de rue, nombre d'accidents, notamment)

Un Conseiller suggère l'installation d'un indicateur lumineux signalant en temps réel la vitesse excessive atteinte par certains automobilistes.

Un Conseiller demande si, dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Carnot, l'on pourrait installer un plateau surélevé devant la Cour d'Appel, en plus de celui qui serait installé devant l'école ; Frédéric Baillergeau lui répond qu'on ne peut pas multiplier le nombre des plateaux surélevés.

Un Conseiller craint que la suppression d'une voie de circulation (cas de la deuxième configuration) génère des remontées de file et des engorgements de véhicules en amont et en aval de la rue Carnot, notamment le dimanche soir ; un autre Conseiller abonde dans son sens en faisant remarquer que le débit automobile résulte mathématiquement de la section de la voie multipliée par la vitesse des véhicules ; plus la section (ou largeur) est grande plus le débit est important.

La réponse qui leur est faite, contient plusieurs éléments :

- Avant toute mise en place définitive, la Ville procédera à une expérimentation (début 2010) d'une durée de 2 mois ; il s'agira effectivement de tester les éventuelles remontées de file.
- D'autre part, pour améliorer la fluidité du trafic, il sera procédé à une coordination des feux de Réservoirs / Reine et de Réservoirs / Paroisse
- Enfin le fait de passer de 3 à 2 voies de circulation permettra de raccourcir les traversées piétonnes et donc d'augmenter de 5 secondes environ la durée du feu vert, donc le débit automobile.

Une Conseillère demande si, dans le cadre de la deuxième configuration, on pourrait installer une piste cyclable sur le trottoir de gauche ; Frédéric Baillergeau lui répond que la largeur minimum pour un trottoir partagé piéton / cyclistes, est de 3 mètres et que ce trottoir rue Carnot n'atteint pas cette largeur.

Un Conseiller regrette que l'on n'effectue pas d'enregistrement vidéo avant et après changement de configuration de voirie.

Un Conseiller demande si l'on a une vue d'ensemble pour les pistes cyclables autour de la rue Carnot ; Frédéric Baillergeau lui rappelle l'aménagement prévu boulevard de la Reine, rue Sainte Geneviève, rue Hoche ; à cette occasion, une Conseillère lui signale que le passage devant l'église Notre-Dame est dangereux pour les cyclistes.

Un Conseiller s'inquiète des éventuelles répercussions du stationnement en épi sur la circulation ; on lui répond que, dans cette optique, les épis ont été prévus plus larges que la normale.



3^{ème} partie : Intervention de Marie Seners

En ce qui concerne le carrefour avenue de Saint Cloud / rue Montbauron / rue de la Paroisse, Marie Seners indique qu'une commission mixte des Conseils de Quartier Notre-Dame/Montreuil s'est tenue le 30 septembre 2009.

A la suite de son travail collectif, un test de franchissement du carrefour en 3 phases alternatives va être mis en place après étude, par les services, de la synchronisation de feux avec ceux des carrefours Provence et Alexandre 1^{er}.

Puis elle soumet au Conseil de Quartier un projet de mise en place d'une barrière de protection autour de la place Hoche pour protéger les enfants ; en effet depuis la fermeture du bassin de Neptune, les enfants viennent jouer nombreux à cet endroit et des ballons roulent sur la chaussée... Cette barrière mesurerait 1 mètre de haut environ et serait complétée par des portillons d'accès.

Le Conseil de Quartier est favorable à ce projet dans son principe mais souhaite en examiner les détails en Commission.

Marie Seners soumet à approbation le compte-rendu du précédent Conseil de Quartier qui est validé par les Conseillers.

Afin de réduire à l'avenir les délais de publication des comptes-rendus, elle sollicite l'accord du Conseil afin de les publier avant validation officielle ; le Conseil de Quartier accepte cette proposition.

Enfin elle soumet au Conseillers les dates des prochaines réunions :

- Mardi 8 décembre
- Vendredi 12 février (dîner)
- Mardi 16 mars
- Mardi 15 juin

La prochaine réunion du Conseil de quartier se tiendra donc le mardi 8 décembre.

Marie Seners remercie les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.